

CONCLUSION

- ✓ Remerciement pour sa qualité d'écoute et le souci de son personnel à répondre aux demandes des agriculteurs.

«Je savais que les agriculteurs travaillaient de longues heures mais j'ai remarqué qu'ils ne sont pas les seuls»

«Au cours des journées d'audience, vous avez été en mesure de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les agriculteurs ne veulent pas d'un tel projet dans la région :

- un promoteur qui n'a pas fait toutes les études nécessaires et donc qui tourne les coins ronds.
 - Un ministère de l'environnement complaisant
 - Un débat d'expert
 - Des consultants qui changent d'idée
 - Des données incertaines, par exemple, à savoir si la qualité des eaux d'exhaure sera bonne pour irriguer ou non
 - Des promesses impossibles à tenir comme l'aqueduc pour tout le monde, les eaux d'exhaure pour tout le monde, de la chaux pour tout le monde, etc...
- ✓ Je suis certain que vous allez tout faire pour trouver une solution à notre problème.

Avant vous d'autres insistances ont tenté de proposer une solution.

Plusieurs d'entre elles se sont révélées inapplicables.

Une fois votre rapport déposé, c'est nous qui devons vivre avec les recommandations proposées. Certains ont envisagé un comité de suivi pour rassurer tout le monde. A mon avis, des audiences comme cette semaine ont démontré qu'un comité qui n'a pas accès à une expertise neutre et une autorité morale comme la vôtre n'a rien de rassurant.

- ✓ Depuis le début on se questionne sur le principe du risque ou de la prudence. On n'est de plus en plus convaincu qu'un projet minier d'une telle ampleur n'a tout simplement pas sa place dans la région d'Oka. A chaque fois qu'on a proposé une solution, elle a fini par être inapplicable. On est même rendu qu'on se demande si on peut puiser l'eau dans le lac des Deux-Montagnes. Je ne gagerais pas fort sur cette solution.

- ✓ Chose certaine, les agriculteurs ne veulent pas de mine dans la région d'Oka. Avant même d'envisager une telle autorisation, plusieurs conditions nous apparaissent essentielles :
 - Des études supplémentaires et neutres complètes et validées par le BAPE

- Une analyse et une attitude beaucoup plus rigoureuses de la part du ministère de l'Environnement envers le projet.
- Des garanties monétaires beaucoup plus significatives qui permettront à tout producteur agricole touché par le rabaissement de l'eau de ne pas avoir à recourir aux tribunaux pour obtenir compensation.
- Une garantie d'approvisionnement en eau pour tous les producteurs, et toutes leurs productions, jusqu'à ce que les eaux reviennent.